

Annexe 1

Classement des observations par thème

Référence	Déposants	Observations	Publicité et organisation de l'enquête	Demande informations et/ou précisions sur travaux et actions	Désaccord sur les travaux et/ou refus	Plans d'eau et chaussées Evre aval	Conséquences pour l'agriculture
REGISTRE de MONTREVAULT-sur-EVRE							
ME 1	M. Moreau Serge Fief-Sauvin	Secteur de l'Abriad Page 5 : Souhaite conserver le busage qui sert de passage entre 2 champs		x			
[ME 2]	M. Maugeais Dominique St Pierre Montlimart	Il demande des travaux supplémentaires (busage et 2 mares) secteur du Moulin Moreau, Il note le ratio du coût des études complémentaires dans le secteur, et interroge sur la procédure de réalisation des études sur les étangs et les chaussées. Concernant la libre circulation des sédiments, il propose d'intervenir en amont avec des plantations dans les pentes et dans le haut des côteaux herbeux. L'enquête publique ne devrait pas se tenir avec autant d'incertitudes sur les études complémentaires et sans visibilité sur les coûts ultérieurs engendrés. L'état actuel de l'Èvre et de ses affluents ne justifie pas une « utilité publique » Il pense que l'indicateur 3 de satisfaction des usagers décrit en page 91 ne sera pas représentatif. Il pense que les demandes de dérogations pour espèces protégées seront inévitables.	x	x		x	
ME 3	M. Bodet Le Fuilet	Concerné par des travaux sur La Trézénne (page 23 & 29) il demande à être contacté rapidement pour les aménagements prévus (clôtures). Il s'interroge sur la priorité donnée à ces travaux par rapport à d'autres budgets pour la cantine notamment !		x	x		
ME 4	M. Emeriau St Pierre Montlimart	Il est concerné par le secteur du Pont Laurent, et s'interroge sur le timing des études complémentaires, et regrette de n'avoir pas reçu d'information .		x			
ME 5	M. Antier St Pierre Montlimart	Exploitant sur les bords de l'Èvre, il est concerné par les travaux. Il a eu l'information de l'enquête publique par un collègue, il aurait apprécié recevoir une information personnelle.	x				
ME 6	M. Abline ST Rémy	Il est propriétaire et refuse à ce titre les travaux prévus pour supprimer un busage à la « Boue » et interroge le SMIB sur qui entretiendra après les travaux.			x		
ME 7	M. Gouleau Montrevault	Il rappelle que certains aménagements existants ont pour but d'améliorer l'exploitation des terrains. Il considère que l'exécution de travaux par la collectivité sur des			x		

		terrains privés n'est pas autorisée car il n'y a pas de servitude publique. En tout état de cause l'indemnisation d'éventuels préjudices est selon lui à prévoir.					
ME 8	M. Dupont Le Fuilet	Il constate la suppression de son étang dans le programme des actions prévues sur La Trézenne, il ne comprend pas les raisons et demande des explications.				x	
ME 9	M. Morinière La Chapelle Aubry	Il manifeste son désaccord sur les travaux car ils sont un retour en arrière de 40 ans, ils sont inutiles et coûteux. L'argent serait mieux utilisé pour les routes				x	
ME 10	M. Samson	Il apporte son soutien à l'observation de M. Morinière, jugeant les travaux inutiles et trouvant que l'argent serait mieux utilisé ailleurs.				x	
ME 11	M. Aligon St Rémy	Il note que le dossier fait référence (Page 7 de la note non technique) à une activité agricole (2010) qui est aujourd'hui dépassée. Il demande que les conséquences des travaux sur l'élevage soient évaluées et note une communication insuffisante.					x
[ME 12]	M. Morillon	Pêcheur et ancien stagiaire au SMIB, il connaît bien le bassin et les milieux, il fait plusieurs remarques et propositions/ - La migration des poissons n'est pas prioritaire, l'anguille est déjà bien présente. La reproduction du brochet est utopique, la passe à poissons ne s'impose pas, il faudrait réaménager le marais du Tertre. - Les actions devraient prioriser l'Èvre amont qui concentre les causes de la dégradation des eaux. Malgré deux SAGES la qualité de l'eau se dégrade. - Il aurait fallu prioriser les éléments les plus perturbants. - Il faudrait plus d'actions pour limiter les pollutions diffuses en agissant sur les sorties de drains ou en plantant des haies en concertation avec les exploitants. - Les eaux pluviales urbaines doivent être décantées dans des zones tampons.					
ME 13	M. Guery St Rémy	Il s'étonne de la suppression des busages au village de la Boue, il regrette de ne pas avoir été informé.				x	
[ME 14]	M. Blain & M. Jolivet Mauges-sur-Loire	Les observations sont déposées au nom du groupe politique « Un nouvel élan à Mauges-sur-Loire » qui regroupe 14 personnes nommées. Le groupe en remarque générale, trouve qu'une seule permanence sur le territoire de Mauges-sur-Loire est insuffisante en regard de l'étendue des cours d'eau sur son territoire. Il émet plusieurs observations et pose quelques questions sur l'Èvre aval : • Quelle suite est donnée à l'étude menée entre 2017 & 2019 sur les 5 dernières chaussées de l'Èvre aval • Sur quelle base a été estimé le coût des études complémentaires (1 057 000€) ? • Que signifie l'effacement total ? Plus globalement, comment se positionne la CLE sur les ouvrages de l'Èvre aval ?					x

		<ul style="list-style-type: none"> Préciser les travaux prévus sur la chaussée du Marillais, et expliquer l'avis de marchés publics en cours et son chevauchement calendaire par rapport à l'enquête publique en cours ? <p>Concernant la Thau, le groupe demande un programme d'actions plus volontariste vis-à-vis de la déconnexion des plans d'eau.</p>					
ME 15	M. Gaudin St Pierre Montlimart	<p>Au nom de l'Amicale des propriétaires des Moulins de l'Èvre, la déposition rappelle l'article L 214-17 et cite l'extrait qui concerne la nécessité de prévoir le transport des sédiments et la migration des poissons migrateurs. Il est rappelé que le seul poisson migrateur identifié sur l'Èvre est l'anguille ce qui lui vaut son classement en zone 2.</p> <p>Pour l'Amicale, les dispositions prises avec le SMIB répondent au transport des sédiments et l'anguille migre actuellement naturellement .</p>				X	
ME 16	M. Martin et Mme Martin Olga	Propriétaire du moulin de Billon ils déposent et signent la lettre de l'Amicale des Moulins de l'Èvre (cf. observation précédente ME15)				X	
ME 17	M. Martin et Mme Martin Olga	Propriétaire du moulin de Billon, ils reprennent les éléments de la lettre de l'Amicale des Moulins de l'Èvre (cf. observation précédente ME15 & ME 16)				X	
ME 18	M. Drouet St Rémy	<p>Il regrette d'avoir été informé de l'enquête seulement par hasard.</p> <p>Il est concerné par une étude complémentaire sur un plan d'eau (cf. page 17 de l'atlas).</p> <p>Il demande à être présent à cette étude.</p> <p>Il précise que la faune et la flore sont installées, qu'il n'y a plus de pompage et qu'il s'agit d'une réserve incendie pour les pompiers.</p> <p>Les budgets seraient mieux utilisés ailleurs(route, bâtiments publics).</p>	X		X	X	
ME 19	M. Mary	La planche 2 de l'atlas montre des travaux, prévus en année 1, de reméandrage du cours d'eau avec une ouverture du milieu. Se pose la question sur les zones comprises entre l'ancien et le nouveau lit, occupation du sol et propriété.		X			
ME 20	M. Suttau Le Fief- Sauvin	Concerné par des travaux sur l'Abriard (page 2 & 4 de l'atlas) il considère que les éléments du dossier d'enquête sont insuffisants pour qu'il puisse donner un « avis favorable »		X			
ME 21	M. Moreau Le Fief- Sauvin	Concerné par des travaux sur l'Abriard (page 6 de l'atlas), il ne comprend pas et/ou ne partage pas les objectifs du rehaussement du lit car il y a risque de boucher les drains. Il pense que la qualité de l'eau ne sera pas améliorée. Il demande une information des propriétaires et des exploitants avant toute intervention.		X			
ME 22	M. Bouyer SCEA Brevere	Concerné par des travaux dans le bassin de l'Abriard (page 1 de l'atlas), qui concernent plusieurs plans d'eau utilisés pour l'irrigation en tout ou partie.				X	X

		Il précise certains éléments sur l'état et l'utilisation actuelle de ces plans d'eau, et pense qu'il y aura des conséquences sur la viabilité de l'exploitation.					
ME 23	M. Lechat	Il s'oppose à tous travaux sur l'Abriard considérant que les travaux vont détruire son caractère sauvage. Il propose d'intervenir en priorité sur la STEP de Villeneuve.			x		
ME 24	MM. Menard H et A Le Fief-Sauvin	Concernés par des travaux sur l'Abriard (pages 1 à 4 de l'atlas) ils considèrent que les éléments du dossier sont insuffisants pour se positionner. Il est nécessaire de prévoir des rencontres individuelles pour comprendre et améliorer le projet.		x			
[ME 25]	MM. Rothureau Eric et T et M. Lechat	Ils sont membres du club de motocross et s'inquiètent des travaux prévus à proximité de leur terrain de compétition. Ils craignent que les fossés perturbent l'utilisation du circuit et l'accès par le public.		x			
ME 26	M. et Mme Redureau Montrevault	Propriétaires et locataires dans le secteur de l'Abriard (page 2 de l'Atlas), ils s'opposent au projet de « zone humide » car ceci va perturber l'exploitation (déplacement des clôtures, et modification des zones et des surfaces de pâturage)			x		
ME 27	M. Charrier Le May sur Evre	L'observation concerne les travaux prévus à la page 36 de l'Atlas dans le secteur du May-sur-Evre, il semble qu'ils pourraient impacter un circuit de randonnée utilisé par piétons et VTT situé au nord-est de La Trolière. Il est demandé de conserver un passage à sec pour les piétons et un passage à gué pour les VTT.		x			
ME 28	M & Mme Redureau pour Mme Cousin	Par cette observation, il est porté à connaissance qu'une zone humide naturelle située en page 2 de l'atlas sur la propriété de Mme Cousin n'apparaît pas sur les plans.		x			
ME 29	M. Vincent Montrevault	Le rapporteur de cette observation (ancien élu) se dit porteur des craintes de plusieurs propriétaires riverains qui ont manifesté leurs inquiétudes. Il attire l'attention sur deux sujets principaux : - Il y a un grand besoin d'information pour apaiser les craintes, des cellules locales pourraient soutenir le SMIB dans cette tâche. - La remise en cause d'aménagements anciens mis en place pour l'assainissement des terrains surprend. Certaines actions : Action supplémentaire – aménagements anti-transfert – suppression de seuil , sont à préciser et à expliquer. Il faudra enfin aborder la question des droits de puisage qui sont vitaux pour les exploitations.		x			x
ME 30	M. Bonneau Montrevault	Il exprime son étonnement de remettre en cause un plan d'eau qui a été construit il y a 30 ans en respectant toutes les conditions. Son très bon état actuel ne justifie pas sa suppression . Il s'étonne du manque d'information préalable. Il demandera des compensations si le projet devait se réaliser			x		

REGISTRE du FUILET							
LF 1	M. Drouet Le Fuilet	Concerné par des travaux sur La Trézenne (pages 23, 25 et 28 de l'Atlas) il s'interroge sur la remise en fond de vallée (franchissement des animaux), la suppression des peupliers, les ouvrages anti-transfert et le devenir des clôtures.		x			
LF 2	M. Pasquier ST Rémy	Cette observation fait état du manque d'information manifeste des propriétaires, plusieurs défaillances observées sont citées : - Pas d'affichage sur la commune de St Rémy - Seulement une quinzaine de plaquettes déposées à la mairie du Fuilet pour 46 exploitants - Travaux et enquête non évoqués dans le magazine trimestriel de Montrevault-sur-Evre de juillet et octobre 2023. - Pour des contacts individuels des propriétaires concernés par les destructions de plans d'eau et la création de mares - Pas d'édition du bulletin SMIB depuis le N°11 de septembre 2022. Ceci pourrait donner l'impression d'une volonté de cacher, de dissimuler !	x				
[LF 3]	M. Chéné Le Fuilet	Malgré un entretien régulier du ruisseau dont il est riverain propriétaire, il est relaté un cas d'inondation récent. Il est demandé de prévoir des aménagements pour retenir ou dévier les eaux de pluie pour épargner le secteur de la menuiserie du déposant.		x			
LF 4	M. Antoni GAEC du Grand Gas	Le déposant interroge le SMIB sur le déroulement des travaux : - Possibilité de déplacer un ouvrage de franchissement. - Possibilité de clôture avec grillage à moutons.		x			
[LF 5]	Pétition de 12 habitants du bourg du Fuilet	Une douzaine d'habitants réagissent au projet de détruire la peupleraie située dans le bourg du Fuilet. Les peupliers contribuent à la qualité de leur environnement, ils souhaiteraient les conserver ou à défaut les remplacer. Ils expriment plusieurs questions : • Age des peupliers ? • Projet de replantation si oui, quelle espèce d'arbre ? • Entretien du ruisseau et des abords (poubelles ..)		x			
REGISTRE DE MAUGES-sur-LOIRE							
ML 1	Maire délégué de Bourgneuf en Mauges	Les travaux localisés sur la planche 4 du secteur des Moulins (page 50) concernent directement le bourg de Bourgneuf, le maire délégué interroge donc la SMIB sur les travaux, les ouvrages alentours, l'entretien du St Denis entre les étangs. Il insiste sur l'importance du St Denis pour l'écoulement des eaux pluviales.		x			
ML 2	M. Bureau	Cette observation se recoupe avec celle déposée ci-dessus (ML 1)		x			

ML 3	M. Albert La Pommeraye	Le propriétaire d'un terrain au lieu-dit la Houssaie s'adresse au président du SMIB au sujet des travaux prévus dans le secteur sur le ruisseau la Houssaie.			x		
ML 4	M. Pasquier La Pommeraye	Propriétaire de plusieurs parcelles au lieu-dit le Vaujou, des travaux supplémentaires sont prévus dans le secteur (cf. page 21 de l'Atlas). Il s'exprime pour signifier au SMIB son désaccord pour que ces travaux se fassent sur ses parcelles privées.			x		
ML 5	M. et Mme Mahé La Pommeraye	Propriétaire d'un terrain au lieu-dit La Houssaie, ils contestent la finalité des travaux, évoquant la destruction des milieux. Ils demandent une réunion avec le syndicat pour en discuter. Ils rappellent que l'accord du propriétaire est nécessaire pour intervenir sur une propriété privée.		x		x	
ML 6	??	Constat d'un manque de panneaux d'information	x				
ML 7	M. Bretault	Connaissant bien le ruisseau de la Houssaie, il n'y a pas utilité à intervenir. Les fonds pourraient être consacrés ailleurs.			x		
ML 8	M. Gaudichet La Pommeraye	Ancien exploitant dans le secteur de La Houssaie, les travaux prévus ne se justifient pas, ils pourraient aggraver les risques d'inondation. Par contre il serait utile de prévoir un bassin de rétention en cas d'orage.		x	x		
REGISTRE DE TREMENTINES							
[TR 1]	M. Morinière Andrezé	Il remarque que les aménagements réalisés entre 2006 et 2008 sur le ruisseau du Graau sur le site de La Morinière ne sont plus fonctionnels par défaut d'entretien. Il demande que les travaux couvrent la remise en état du site avec l'alimentation du lavoir et que des dispositions soient prises pour l'entretien régulier du site. Cinq photos jointes montrent l'état du site.			x		
TR 2	M. et Mme Metayer Vezins	Concernés par des travaux de reméandrage définis en page 9 de l'Atlas, ils veulent connaître le devenir de la bande située entre l'ancien et le nouveau lit du cours d'eau (propriété et éventuelle compensation).			x		
MAILS RECUS SUR LE SITE DE LA PREFECTURE							
M 1	M. Mainterot	Elu à Mauges/Loire il transmet trois observations : - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées.			x		x
M 2	M. Adam	Elu à Mauges/Loire, maire délégué de St Laurent de la Plaine, il transmet trois observations : - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers.			x		

		<ul style="list-style-type: none"> - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. 					X
M 3	M. Michaud	<p>Elu à Mauges/Loire, maire délégué de St Florent-le-Vieil, il transmet trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. 		X			X
M 4	Mme Gabory	<p>Elue à Mauges/Loire, maire déléguée du Marillais, elle transmet trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. 		X			X
M 5	M. Tessier Le Fuilet	<p>Concerné par une étude complémentaire sur étang dont il est propriétaire sur la commune du Fief-Sauvin, il explique que la configuration des lieux rendrait les travaux difficiles et demande à connaître la justification des travaux.</p>		X		X	
M 6	Mme Moreau La Pommeraye	<p>Elue à Mauges/Loire, maire déléguée de La Pommeraye, elle transmet trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. 		X			X
M 7	Mme Robichon	<p>Elue à Mauges/Loire, elle transmet un avis sur l'enquête. Cet avis a été élaboré en bureau municipal et il soulève trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » - Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées. 		X			X
M 8	M. Piton	<p>Elu maire de Mauges/Loire, il transmet un avis sur l'enquête. Cet avis a été élaboré en bureau municipal et il soulève trois observations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faut une meilleure concertation avec les propriétaires, riverains et usagers. - Les documents mis à disposition du public ne sont pas assez précis sur le contenu des travaux et sur le « qui fait quoi » 		X			X

		- Les conséquences éventuelles sur l'activité agricole doivent être évaluées.					
M 9	M. Bouyer	Il s'étonne du manque d'information des personnes concernées par les travaux. - Il trouve que la carte des cours d'eau est « hasardeuse ». - Les travaux de réhaussement du lit pourraient boucher les drains. - La déconnexion des étangs aurait des conséquences sur l'élevage qui contribue à l'entretien des paysages		x			x x
[M 10]	FNE France Nature Environnement Anjou	La FNE qui dit n'avoir pu consacrer le temps nécessaire à une analyse approfondie du dossier émet trois remarques qui suscitent quelques questions : - Elle s'interroge sur la nécessité d'une nouvelle étude sur le bassin de l'Èvre alors qu'une étude a été réalisée en 2018. - Constatant que seuls 4 ouvrages seront effacés sur un linéaire de 909 kms, le projet aurait pu être plus ambitieux. Elle demande à connaître l'existence légale de ces ouvrages et qu'aucune mesure ne soit financée sur ces tronçons. - Elle fait remarquer que les nombreuses mesures prévues pour informer et sensibiliser seront sans impact direct sur le milieu aquatique.					x
[M 11]	Mme Schubert Mauges-sur-Loire	La déposition porte des observations sur quatre sujets : - « L'effacement total » envisagé sur 4 ouvrages de l'Èvre aval conduirait à un abaissement du niveau de l'eau et aurait des conséquences importantes sur la faune et la flore (coccinelle, martin-pêcheur, castor, aulne glutineux) - La continuité écologique entre l'Èvre et la Loire pourrait être remise en cause. - Le projet porte un coût élevé des études, les actions ne sont pas claires, les riverains et le public en général ne sont pas assez informés. - La prise en compte du classement du site « Promontoires de la Loire » n'apparaît pas.					x
Bilan par thème			Publicité et organisation de l'enquête				
			Demande informations sur les travaux et/ou précisions sur EC	Désaccord sur les travaux + refus	Plans d'eau et chaussées	Conséquences pour l'agriculture	
			6	33	14	12	11